



# Commission du Statut des Éducateurs

Procès-Verbal n° 3

Réunion du Vendredi 12 Février 2025 en visioconférence

**Animateur** : M. PORNIN Christian

**Présent** : M. BIBE Gilles

**Excusés** : MM. LABAUNE Christophe, GUERFI Farid (CD)

---

## I. Courrier reçu de Commissions

**DOSSIER N°21-2 du 21/01/2025**  
**COUPE des HAUTS de SEINE U14**  
**Match n°30055003 du 04/01/2025**  
**GARENNE COLOMBES AF 21/ SAINT CLOUD FC 22**

La commission remercie la Commission des Jeunes de sa communication et note la décision en application de l'article 4 du barème des sanctions de référence pour les comportements anti-sportifs.

La commission demande au club de Saint Cloud de lui communiquer l'éducateur titulaire du diplôme requis qui remplacera M. AKDENIZ Anil suspendu 3 mois à compter du 05/01/2025.

La commission passe à l'ordre du jour.

## II. Modalités de contrôle des feuilles de match

La Commission régionale a pris connaissance de la prise en compte des nouvelles formations pour des équivalences avec les CFI. **Il faut avoir certifier pour être diplômé.**

L'éducateur désigné doit être titulaire d'une licence Educateur.



## **Rappel de la Commission :**

En cas d'absence le club doit informer la commission du nom de l'éducateur remplaçant l'éducateur désigné, avec obligation pour lui de posséder le diplôme requis.

Les éducateurs désignés devront porter un signe distinctif :

- Identifier l'entraîneur au bord du terrain
- Valoriser l'éducateur désigné par son club comme entraîneur principal de l'équipe
- Lutter contre les « prêts de nom »
- Faciliter la tâche de l'arbitre
- Améliorer le climat général des rencontres

La commission tient à préciser la Responsabilité du Président de Club dans le respect des décisions des instances.

## **III. DESIGNATION PAR LES CLUBS DES EDUCATEURS**

**La Commission a reçu le tableau de la Commission Régionale, sur les désignations effectuées par les Clubs.**

**U16 D1 Villeneuve la Garenne : M. CISSE ne peut être désigné ne possédant pas le diplôme requis, il faut également avoir une licence Educateur**

**2<sup>ème</sup> RAPPEL**

**U16 D1 SAINT CLOUD : Le club a désigné M. NEVEUR Alexis comme éducateur désigné, or celui-ci n'est présent sur le banc et sur la feuille de match qu'une seule fois.  
Merci de bien vouloir informer la Commission et la LIGUE DE PARIS de savoir qui est l'éducateur désigné, et présent auprès de l'équipe.**

## **IV. ANALYSE DES JOURNEES DES CHAMPIONNATS D1**

### **CHAMPIONNAT SENIORS D1 24-25**

#### **SENIORS D1 - Diplôme demandé : CFF3, animateur Seniors, CCFI Séniors**

**AS VOLTAIRE : J9 12/01/2025 et J20 du 02/02/2025**

Absence de l'Éducateur désigné, M. LABADY Julner remplacé par M. BADJI Rassoul (CCFI SENIORS), titulaire du diplôme requis.

**AS VOLTAIRE : J21 18 /01/2025**

**Présence de l'Éducateur désigné, M. LABADY Julner en tant que dirigeant, remplacé par M. LUKOVIC Radisa qui possède le diplôme requis**



## CHAMPIONNAT U18 D1 24-25

### U18 D1 - diplôme demandé : CFF3, Initiateur 2, CCFI U14 à Seniors

Tous les contrôles effectués sont satisfaisants, les éducateurs présents sont bien ceux désignés.

## CHAMPIONNAT U16 D1 24- 25

### U16 D1 - diplôme demandé : CFF3, Initiateur 2, CCFI U14 à Seniors

**RAPPEL VILLENEUVE LA GARENNE AG** Le club a désigné M. CISSE Cidki comme éducateur responsable de l'équipe, or celui-ci ne possède pas le diplôme requis. Il a suivi les formations mais n'a pas été certifié. Il ne possède pas de licence Educateur.

J1 19/10/2024

J5 09/11/2024

J7 01/12/2024

J3 05/10/2024

J10 02/11/2024

J4 12/10/2024

J2 24/11/2024

Présence sur le banc de M. CISSE Cidkri titulaire d'une licence Dirigeant et qui ne possède aucun diplôme. **Le club est en infraction.**

- **La Commission demande au club de VILLENEUVE LA GARENNE de bien vouloir l'informer de la situation exacte du club concernant l'éducateur désigné.**

#### VILLENEUVE LA GARENNE J12, J13 et J20

Présence sur le banc de M. DUCHEMIN Thierry qui possède le diplôme requis DF Coach Jeunes.

#### CSM GENNEVILLIERS J12, J13, J20, J21

Absence de M. Olivier CHADERT éducateur désigné, sur le banc, présence de M. HAMDAROUI Toufik titulaire du diplôme requis

#### SAINT CLOUD J12 DU 25/01/25

Absence de M. NEVEUR Alexis éducateur désigné, sur le banc, présence de M. MOREAU Sébastien titulaire du diplôme requis

#### SAINT CLOUD J21 du 19/01/25

Absence de M. NEVEUR Alexis éducateur désigné, sur le banc, présence de M. SABIR Amin titulaire du diplôme requis

#### NEUILLY OLYMPIQUE J12, J13, J21

Absence sur le banc de l'éducateur désigné M. NEDJAI Mohamed, présence de M. MORVILLE Franck (BEF) qui possède le diplôme requis.

#### MONTROUGE FC 92 J12 du 25 JANVIER 2025

Absence de l'éducateur désigné M. RIGELO Guillaume, sur le banc, Présence de M. HEBERT Gabriel, qui ne possède aucun diplôme d'éducateur et titulaire d'une licence dirigeant. **INFRACTION N°1**

**MONTROUGE FC 92 J13 du 09/02/2025 et J20 du 02/02/2025**

Absence de l'éducateur désigné M. RIGELO Guillaume, sur le banc, Présence de M. DESTOURS Dylan (CFFU10) qui ne possède pas le diplôme d'éducateur requis et titulaire d'une licence éducateur.

**INFRACTION N°2 et 3**

**ASNIERES FC 12 du 25/01/2025**

Absence de l'éducateur désigné M. PERY Kévin sur le banc, Présence de M. PAUL Erwan qui possède le diplôme d'éducateur requis et titulaire d'une licence éducateur.

**CHAMPIONNAT U14 D1 24-25**

**U14 D1 - diplôme demandé : CFF2, Initiateur 2, CCFI U14**

**SEVRES FC 92 : J2 23/11/2024. M. ALONSO Thierry nouvel éducateur désigné par le club.**

**LE PLESSIS ROBINSON FC : J10 25/01/2025**

Absence de l'Éducateur désigné, M. ZENGUINIAN Patrick remplacé par M. DEVICQ Thierry (BEF) titulaire du diplôme requis.

**SAINT CLOUD J9, J10, J11 et J18** Absence de l'éducateur désigné M. AKDENIZ Anil sur le banc, Présence de M. MOREAU Sébastien titulaire du diplôme requis et d'une licence TR.

**CSM GENNEVILLIERS J11 du 08/02/2025** Absence de l'éducateur désigné M. ABBES Amine sur le banc en qualité d'éducateur principal, mais en tant qu'adjoint. La commission rappelle que le Statut des éducateurs prévoit que l'éducateur doit être en charge de l'équipe.

**JS SURESNES J9 et J10** Absence de M. ARIANO Medhi éducateur désigné sur le banc, présence de M. BEN ALI Nasser titulaire du BMF le diplôme requis, mais qui ne possède pas de licence d'éducateur. **INFRACTION N° 1 ET 2**

Prochaines réunions

Mercredi 9 avril	10H00	VISIO
Mercredi 4 juin	10H00	PRESENTIEL

Le secrétaire et animateur de la présente réunion :

**Christian PORNIN**